



POUR BÂTIR UN QUÉBEC PROSPÈRE

PROGRAMME D'ACTION 2002-2003

DU CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

POUR BÂTIR UN QUÉBEC PROSPÈRE

**PROGRAMME D'ACTION 2002-2003
DU CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC**

CPQ - septembre 2002

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
3^e trimestre 2002

TABLE DES MATIÈRES

1 – LE CONTEXTE	1
2 – LES CIBLES	2
<i>Cible 1 – L’amélioration de la productivité et du mieux-être de la collectivité</i>	2
<i>Cible 2 – L’allègement du cadre réglementaire et la révision du rôle de l’État</i>	4
<i>Cible 3 – La réduction du fardeau fiscal des entreprises et des particuliers</i>	5

ANNEXE

ATTENTES ET INTERROGATIONS DÉCOULANT DE NOTRE PLATE-FORME À L’INTENTION DES GOUVERNANTS

1 – LE CONTEXTE

Dans notre programme d'action 2000-2002, nous soulignons le progrès accompli par l'économie québécoise au chapitre de sa modernisation. Au cours des deux dernières années, la situation a continué de s'améliorer : baisse du taux de chômage, meilleure croissance du produit intérieur brut et économie résolument tournée vers l'exportation. Il y a lieu de nous réjouir de ce rattrapage par rapport à nos principaux concurrents. Il faut toutefois, avec énergie, poursuivre le travail entrepris, car malgré ce bond en avant, nous demeurons toujours au centre du peloton. Nous n'avons pas encore rejoint ceux qui mènent la course, notamment l'Ontario et l'Alberta, ni pris les commandes.

Selon les chiffres disponibles les plus récents, l'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario présente toujours un différentiel de quelque 20 %. Le Québec demeure la province la plus endettée et les contribuables québécois détiennent toujours le triste record du haut taux de taxation. Comparativement au Québec, la productivité du travail était, en 2000, plus élevée de 11 % en Ontario et de 27 % en Alberta. En ce qui a trait aux investissements, malgré là aussi une certaine récupération, le Québec traîne toujours la patte :

C'est ainsi qu'en 1999, l'investissement par habitant du Québec s'établissait à 6 838 \$ comparativement à 8 704 \$ en Ontario, ce qui représente un écart de 1 866 \$ par habitant ou de quelque 9,5 milliards de dollars au total. Le retard est encore plus important par rapport aux principales économies industrialisées : toujours en 1999, l'investissement par habitant était presque deux fois plus élevé aux États-Unis et au Japon qu'au Québec et dépassait 10 000 \$ pour l'ensemble des pays membres du G-7.¹

Une analyse de l'Institut Fraser, publiée en mai 2002, a confirmé cette perception des investisseurs étrangers au regard du climat des affaires au Québec. Le Québec se classe quatrième avec une cote de 47 %, devancé largement par l'Ontario et l'Alberta avec 74 % et 73 % respectivement. Malgré des politiques

¹ Gouvernement du Québec. Ministère des Finances. *Budget 2002-2003*, p. 54.

sociales et des législations du travail progressistes, les indicateurs économiques ne suivent pas. Comme principal protagoniste du développement économique et social, le secteur privé a un rôle de premier plan à jouer, et notre association doit se faire promotrice et porteuse de cette cause.

Dans les pages qui suivent, nous déterminons des cibles qui permettront de récupérer le retard constaté. Essentiellement, il s'agit de : plus d'éducation, plus de productivité au travail, mieux d'État et, conséquemment, moins de taxes.

2 – LES CIBLES

Cible 1 – L'amélioration de la productivité et du mieux-être de la collectivité

Pour que le Québec devienne un des meilleurs endroits où vivre et travailler, nous devons tabler sur l'accroissement de notre productivité. Les principaux gestes en ce sens devront porter sur les compétences, l'environnement du travail et l'innovation. Examinons de plus près nos objectifs :

- L'éducation et la formation représentent la pierre angulaire sur laquelle le Québec doit faire reposer la croissance de son économie. À l'ère de l'économie du savoir, les sociétés gagnantes sont celles qui misent sur une main-d'œuvre qualifiée et instruite. À ce chapitre, malgré des investissements plus importants que les autres provinces canadiennes au regard de notre richesse collective, les résultats tardent à venir : notre taux d'abandon scolaire demeure le plus élevé; la fréquentation en formations professionnelle et technique est très faible; nos universités souffrent de sous-financement en comparaison avec les grandes universités canadiennes et nord-américaines. Et déjà, avant même de ressentir pleinement les effets d'une courbe démographique défavorable, les entreprises manquent de main-d'œuvre qualifiée. Nous croyons qu'un

sérieux coup de barre doit être donné pour revoir le mode d'organisation des services éducatifs, ainsi que la structure de notre système, notamment dans les formations professionnelle et technique, et nous sommes d'avis également que le dégel des frais de scolarité à l'université ne peut plus attendre. La formation en milieu de travail, qui représente aussi un puissant levier au transfert plus rapide de la technologie, doit constituer une priorité d'investissement pour nos entreprises membres. Pour garantir une flexibilité dans les fonctions, cette condition est essentielle.

- La réorganisation du travail est une étape essentielle pour augmenter la productivité tant des entreprises privées que des organismes gouvernementaux. L'environnement du travail, le mieux-être des travailleuses et des travailleurs, leur santé et leur sécurité demeurent au cœur des préoccupations du CPQ. La recherche d'une plus grande polyvalence et d'une certaine souplesse dans les fonctions représente la valeur ajoutée des entreprises gagnantes. Cela constitue, pour la prochaine décennie, une condition incontournable au développement d'une économie québécoise compétitive. Le cadre législatif et réglementaire du travail est devenu, sous la pression des revendications syndicales, un frein au développement et à l'expansion de l'entrepreneuriat. Il faut, au cours des prochaines années, desserrer ce carcan et intimer le gouvernement de revoir substantiellement certains pans de la législation du travail : le *Code du travail*; la *Loi sur les normes du travail*; l'organisation des négociations dans les secteurs public et parapublic.
- Le troisième maillon de l'accroissement de notre productivité repose sur l'innovation ainsi que sur la recherche et le développement. À ce chapitre aussi, il y a un écart à combler puisque nous occupons actuellement le 14^e rang mondial. Nos stratégies d'intervention doivent s'attacher à

pousser à fond pour maintenir en tête des entreprises à l'avant-garde de l'économie mondiale, dans le domaine aérospatial et en biopharmaceutique notamment. Mais il ne faut pas oublier que la transformation des ressources naturelles forme encore l'épine dorsale de notre tissu industriel. La compétitivité dans ce secteur est intimement liée à l'intégration des nouvelles technologies dans les procédés de fabrication. Ces industries constituent d'ailleurs des clients importants de la nouvelle économie. Dans l'ensemble, d'ici quelques années, il faudra donc rattraper, voire dépasser, le niveau moyen d'investissement des pays industrialisés qui représente 2,21 % du PIB. Nous sommes à 1,83 %.

Cible 2 – L'allégement du cadre réglementaire qui régit les entreprises et la révision du rôle de l'État

Les pays étouffés par la réglementation et dont la part des dépenses publiques dans l'économie représente un poids important connaissent en général un taux de chômage élevé. C'est le cas, notamment, de la France et de l'Allemagne. Les États-Unis et l'Angleterre poursuivent une stratégie inverse et affichent un chômage plus faible. Nous devons tirer leçon de ces exemples. Au cours des deux prochaines années, il faudra insister sur la réduction de la taille de l'État et sur la mise en application des recommandations des rapports successifs sur l'allégement réglementaire. Si l'État est nécessaire dans des fonctions essentielles de régulation et de contrôle, son débordement au-delà de ces fonctions premières exerce un effet négatif sur la croissance économique.

La stratégie de substitution prônée par les chantres de l'intervention de l'État dans l'économie ne semble pas produire les fruits escomptés. En plus de coûter cher aux contribuables, cet aspect du modèle québécois n'attire pas les investisseurs privés étrangers. Les subventions aux entreprises, en sus de celles nécessaires pour leur assurer un traitement équitable face à la

compétitivité, nuisent à la saine concurrence. Le poids excessif de l'État, pour sa part, décourage le travail. En 2001, selon Statistique Canada, le Québec partageait le dernier rang avec le Manitoba pour la part des investissements dans le PIB. Il est plus que temps pour le Québec de quitter la cave du classement.

Cible 3 – La réduction du fardeau fiscal des entreprises et des particuliers

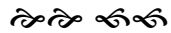
Le maintien de la compétitivité du régime fiscal des entreprises est vital au renforcement du capital physique de l'économie à l'aide des investissements. Les gouvernements du Canada et du Québec doivent s'inscrire dans la mouvance observée dans les principaux pays industrialisés : compte tenu de la mobilité croissante du capital, les pays de l'OCDE ont procédé à une réduction des taux d'imposition des entreprises, qui sont passés en moyenne de 39 % à 33 % au cours des six dernières années.

La taxe sur le capital constitue actuellement un énorme frein aux investissements dans les entreprises. Il faudra viser à l'éliminer d'ici deux ans, tant à Québec qu'à Ottawa.

Au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers, la recherche de la parité avec l'Ontario est primordiale, car malgré les baisses consenties au dernier budget, l'écart demeure toujours de plus de trois mille dollars (3 000 \$) pour un revenu imposable de cinquante mille dollars (50 000 \$). Comme le Canada est un des pays qui prélève le plus d'impôt sur le revenu des particuliers, l'effort de réduction concerne aussi l'ensemble canadien, c'est-à-dire le gouvernement fédéral. Il faudra nous attaquer, au cours des deux prochaines années, à la réduction de l'écart qui nous sépare de nos principaux concurrents.

En incitant la société québécoise à poursuivre obstinément l'atteinte de ces trois cibles, le CPQ est confiant de contribuer au mieux-être de l'ensemble de la collectivité par une stratégie d'enrichissement de tous les membres de la société.

Pour illustrer les attentes que comporte notre plate-forme à l'égard des gouvernants, les principales interrogations que nous formulons à leur intention sont énumérées en annexe.



ANNEXE

ATTENTES ET INTERROGATIONS DÉCOULANT DE NOTRE PLATE-FORME À L'INTENTION DES GOUVERNANTS

L'amélioration de la productivité

- ***Agir en éducation***
 - Quelles mesures préconisez-vous pour accroître de 50 % la fréquentation scolaire dans les secteurs professionnel et technique?
 - Le dégel des frais de scolarité est-il envisagé pour accroître le financement des universités?
 - Quelles mesures mettez-vous de l'avant pour contrer le décrochage au secondaire?

- ***La réorganisation du travail***
 - En matière de *Code du travail*, êtes-vous favorables à l'introduction d'un scrutin de représentation obligatoire préalable à l'accréditation, ainsi qu'à l'exclusion de la sous-traitance de l'article 45?
 - En matière de normes du travail, êtes-vous favorables à un moratoire de cinq (5) ans sur toute nouvelle initiative législative ou réglementaire?
 - Êtes-vous favorables à la décentralisation des négociations sur tout l'aspect normatif des conventions collectives dans les secteurs de l'éducation et de la santé?
 - Êtes-vous favorables à la mise en concurrence des services publics et de l'entreprise privée au moyen d'appels d'offres?

- ***La recherche et le développement***
 - Pour rattraper la moyenne des pays industrialisés, sommes-nous disposés à injecter un milliard de dollars de plus d'ici cinq (5) ans?

L'allégement réglementaire et la révision du rôle de l'État

- À la fin de 2004, seriez-vous prêts à mandater le Secrétariat à la déréglementation de tracer le bilan des recommandations mises en application à la suite des rapports des comités sur l'allégement réglementaire?
- Seriez-vous prêts à couper de moitié les budgets dévolus aux organismes consultatifs et aux OSBL qui émargent au budget de l'État?

- Seriez-vous prêts, d'ici 2010, à atteindre la parité avec l'Ontario quant au nombre d'emplois dans le secteur public?
- Seriez-vous prêts à réduire au niveau de la moyenne canadienne la part des subventions aux entreprises?
- Dans le domaine de la santé, qui représente 40 % du budget gouvernemental, êtes-vous prêts à remettre en question l'organisation et le financement des établissements, le mode de rémunération des médecins, et à permettre la présence du privé dans la gestion du système?
- Quelle part des économies réalisées par les mesures de réaligement budgétaire suggérées dans ce qui précède êtes-vous prêts à affecter au remboursement de la dette?

La réduction du fardeau fiscal

- Êtes-vous prêts, d'ici 2005, à abolir la taxe sur le capital pour stimuler les investissements?
- Êtes-vous prêts, d'ici 2005, à atteindre la parité avec l'Ontario en matière de fiscalité personnelle?